

**Nombres de délégués -**  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 43  
Votes exprimés : 43  
POUR : 43  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
**Date de la convocation :**  
4 octobre 2022  
**Date d'affichage :**  
4 octobre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

**Présents :** Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT, absente excusée (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Jacqueline DE DEMO) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN, absent excusé (pouvoir à Sébastien HATON) – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN -  
**Absents excusés :** Philippe DESCHAUMES – Stéphane BARDOUX - Hubert NAULOT – Michel CODRAN -  
**Absentes :** Jacqueline DUPLESSY – Evelyne CALLEJA -

**Secrétaire de séance :** Nadine LEGENDRE -

**Objet de la délibération**

**VENTE DE POUBELLES O.M.R.  
MODIFICATION DU TARIF**

Monsieur Clément POINTEAU rappelle que lors du conseil Communautaire du 4 avril 2022, les tarifs des bacs ordures ménagères ont évolué afin de permettre aux usagers d'acquiescer ces bacs à « prix coutant ».

Lors de la dernière commande, du mois de septembre 2022, il a été constaté une hausse importante du prix des bacs, passant de 26,60 € à 32,76 € TTC / bac.

La commission environnement gestion des déchets propose d'établir le tarif du bac 120 L en fonction de son prix d'achat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

ANNULE la délibération n° 2022/054 du 4 avril 2022 relatif à la fixation des tarifs de vente des poubelles pour les ordures ménagères.

FIXE le tarif de vente des bacs O.M.R. de 120 litres à leur prix d'achat.

DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 11 octobre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,  
Nadine LEGENDRE



Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 13/10/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com